

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SEMINAIRE FFA/CPS SUR LA GESTION DES RESSOURCES  
COTIERES DU PACIFIQUE SUD

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26 juin - 7 juillet 1996)

**L'EXPERIENCE D'AITUTAKI EN MATIERE D'ELABORATION DE  
STRATEGIES DE GESTION DE LA PECHE DU TROCA  
(ILES COOK)**

**Document présenté par I. Bertram  
Ministère des ressources marines  
Iles Cook**

**RESUME**

L'exploitation commerciale, pratiquement libre de *Trochus niloticus* a débuté à Aitutaki en 1981; en 15 mois 200 tonnes (poids des coquilles sèches), environ, ont, donc, été prélevées dans un habitat connu de trocas d'une superficie de 460 hectares. Au cours de ces dernières années, le ministère des ressources marines et la municipalité de l'île d'Aitutaki ont eu recours à une panoplie de dispositions réglementaires pour enrayer la surexploitation et assurer la viabilité à long terme de la pêche du troca. Désormais la gestion de cette zone de pêche est assurée par l'application d'une réglementation prévoyant notamment, des saisons de pêche plus courtes, des limites de taille minimale (8 cm) et maximale (11 cm), une limitation à 60 % (et non plus à 30 %, environ, tel qu'initialement prévu) du prélèvement sur le stock exploitable de spécimens mesurant de 8 à 11 cm de diamètre à la base, et l'utilisation de quotas individuels transférables. Grâce à la gestion de cette ressource, pilotée par les pouvoirs publics, le troca a pu être exploité de manière relativement durable et la population d'Aitutaki a pu bénéficier des avantages économiques qui en découlent.

En 1957, 280 spécimens de *T. Niloticus* ont été implantés pour la première fois à Aitutaki et, au début des années 80, des tentatives ont été faites pour transplanter le troca d'Aitutaki dans d'autres îles. Le seul objet de cette opération a été de jeter les bases d'une exploitation à des fins commerciales. Lors des 24 années qui se sont écoulées entre l'implantation du troca à Aitutaki et la création d'une exploitation commerciale, un moratoire interdisant l'exploitation de cette espèce, pour quelle que raison que ce soit, a été décrété. Cependant, une autorisation spéciale de transplanter ces trocas dans d'autres îles a été accordée. Actuellement, le troca n'est exploité commercialement qu'à Aitutaki où le stock permanent est de l'ordre de 550 à 650 coquillages par hectare d'habitat connu. A Aitutaki, les rendements (poids des coquilles sèches) varient entre 18 et 200 tonnes pour une moyenne de 32 tonnes (à l'exception de la première récolte).

La biomasse de troca est maintenant bien implantée sur les îles de Rarotonga, Manihiki, Penrhyn et Palmerston; toutefois, elle n'a pas atteint des niveaux d'exploitation commerciale et, s'agissant de Rarotonga, les prélèvements ne visent qu'à satisfaire la consommation locale. Ce document porte, donc, plus particulièrement sur la mise au point de stratégies de gestion de la pêche du troca à Aitutaki.

